



Association sans but lucratif, fondée en 1876, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
Siret 775 644 552 00017 - APE 743 B - C.C.P. 184-82 M LYON

B.P. 3 - 69811, TASSIN CEDEX - 177, route de Sain-Bel - Tél. 72 32 52 52 - Télex 370847 - Télécopie 72 32 52 00

En exécution de la directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92 - 765, 766 et 768 du 29 Juillet 1992, portant transposition de cette directive en droit français,

l' APAVE Lyonnaise

Organisme habilité par arrêté des ministères chargés du travail et de l'agriculture, en date du 11 Août 1992, identifié sous le numéro 0082

attribue l'

ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

N° 0082/047/136/09/94/0100

Au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- **Dénomination : ANNEAU D'ALPINISME ET D'ESCALADE**
- **Marque commerciale : EXPRESS, Référence : C 40 - 17**
- **Equivalences : Pas d'équivalence**
- **Fabricant : PETZL S.A. Cidex 105A - Z.I. de Crolles - 38920 CROLLES - France**
- **Demandeur de l'attestation: Monsieur M. JACQUET**
- **Description : Anneau de longueur 17 cm, cousu avec 5 coutures de résistance.
(description détaillée dans le rapport 9430944/I)**
- **Références des exigences essentielles ou règles techniques vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type: Norme NF EN 566 " Equipement d'alpinisme et d'escalade - Anneaux "**

DATE : le 22 Septembre 1994

Le responsable de l'Unité Technique d'Evaluation de Conformité E.P.I.

Document authentifié par tampon sec

F. FLEURETTE

NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233 - 62 du Code du Travail.

Cette attestation comporte 1 page. Elle est établie en deux exemplaires originaux transmis au demandeur.
Aucun duplicata ne sera délivré